

## **CONSEIL MUNICIPAL DE JOURNIAC**

### **SEANCE DU 13 JANVIER DEUX MILLE ONZE, A 20 HEURES**

Conseillers		Le Conseil Municipal de Journiac dûment convoqué, s'est réuni
En exercice :	11	en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame
Présents :	10	Marie-Claude RUAUD, Maire.
Absent :	1	
Votants :	10	Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2011
Procurations :	0	

Présents : Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Daniel DELMARES, William DOUGNAC, Sylvie LEMOUZY, Maryse MAXIME, Brigitte PONS, Marie-Claude RUAUD, Jean-Louis TEULET, Pascal TEULET.

Excusé(s) : Jean-Marc MAURY

Secrétaire de séance : Michel BOUYNET

### **D2011/1**

#### **CHANGEMENT D'ASSIETTE CHEMIN DE LA TRUCHIE**

Madame le Maire rappelle à ses collègues que par la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2010, il a été décidé de mettre en enquête publique un projet de changement d'assiette au lieu-dit « La Truchie ».

Cette enquête publique s'est déroulée du 26 juillet au 30 septembre 2010 et n'a soulevé aucune observation de la part du Commissaire Enquêteur, ce dernier ayant émis un avis favorable sur le projet précité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris acte des conclusions du Commissaire Enquêteur, se prononce favorablement sur ce changement d'assiette d'un chemin au lieu-dit « La Truchie » et mandate Madame le Maire d'entreprendre les démarches afin de valider et clôturer ce dossier (document d'arpentage, acte notarié).

**POUR : 10**

### **D2011/2**

#### **MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 DES STATUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES)**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 19 novembre 2010, le Conseil Communautaire a modifié l'article 9 des statuts pour l'intégration de la compétence commercialisation de produits touristiques.

**Elle donne lecture de l'article 9 des statuts de la Communauté de Communes modifié :**

Compétences Obligatoires :**Aménagement de l'Espace**

- Aménagement des ruelles adjacentes au Musée National de Préhistoire des Eyzies de Tayac: rue du Moulin et rue du Moulin Bas.
- Équipements sportifs, culturels et de loisirs: Complexe omnisport du Bugue et Espace Socio Éducatif et Sportif de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac.
- Documents d'urbanisme : PLU, Cartes intercommunales.
- Élaboration du Pays du Périgord Noir et de sa charte.

**Développement économique**

- Tourisme
  - Accueil, information, promotion ;
  - Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local ;
  - Statistiques et études ;
  - Conception et **commercialisation** de produits touristiques ;
  - Commercialisation de services touristiques ;
  - Conseil sur les projets d'équipements collectifs touristiques ;
  - Les compétences nommées ci-dessus seront déléguées à l'Office de Tourisme **Terre de Cro-Magnon** ;
  - La Communauté de Communes exercera directement la compétence suivante : Élaboration et mise en oeuvre de la politique communautaire du tourisme.
- Mise en œuvre des actions conventionnées au titre du Pays Périgord Noir.

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement :
  - Schéma intercommunal d'assainissement,
  - Service Public d'Assainissement Non Collectif,
  - Sentiers de randonnées du PDIPR (plan départemental des itinéraires de petites randonnées).
- Politique du logement et du cadre de vie :
  - OPAH (opérations pour l'amélioration de l'habitat).
- Voirie communautaire : voies reliant des communes entre elles, voies reliant des routes départementales, voies reliant des routes départementales à des voies communautaires définies (tableau et carte en annexe).
- Action sociale :
  - Petite enfance (0-6 ans) hors temps scolaire :
  - RAM (relais des assistantes maternelles),
  - Crèche du Bugue.

Compétence facultative :

- CLSH (centres de loisirs sans hébergement) et adolescence (12-18 ans) : animation et actions de loisirs hors temps scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré se prononce comme suit : 4 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions.

## **RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR REMPLACER LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Madame le Maire informe ses collègues de l'indisponibilité actuelle et pour une durée non définie à ce jour de la Secrétaire de Mairie.

Elle propose de recruter pour pallier à l'indisponibilité de Mme Marie-Christine LESVIGNE, Secrétaire de Mairie, du fait de ses congés et congés de maladie un agent non titulaire de remplacement et de complément pour une période indéterminée à partir du 3 janvier 2011.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce recrutement temporaire et autorise Madame le Maire d'entreprendre les démarches à cet effet, dans le cadre de son pouvoir de nomination et de gestion du personnel communal.

**POUR : 10**

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents, permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat CNP assurance pour l'année 2011, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'UNANIMITÉ des présents, Madame le Maire à signer le contrat CNP pour 2011 et de prendre l'attache du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne à cet effet.

## **D2011/3**

### **MISE EN SÉCURITÉ ET REMISE EN CONFORMITÉ SYSTÈME ALIMENTATION CLOCHE ÉGLISE**

Madame le Maire rappelle à ses collègues que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a été évoqué la nécessité d'assurer rapidement les mises en sécurité et en conformité du moteur électrique et de l'alimentation de la cloche de l'église.

Madame le Maire a pris l'attache d'une entreprise spécialisée, la Société CESSAC d'Ussac en Corrèze, cette dernière a proposé une prestation globale de 5 800,60 € TTC, répondant parfaitement à cette problématique de sécurisation de la cloche de l'église St. Saturnin de Journiac.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la proposition précitée et mandate Madame le Maire d'entreprendre les démarches auprès de l'entreprise corrézienne CESSAC, afin qu'elle réalise les travaux de sécurisation et mise en conformité du moteur électrique d'alimentation de la cloche de l'église sur la base d'un coût TTC de 5 800,60 €.

**POUR : 10**

## **D2011/4**

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION PÔLE RETRAITE CDG**

Madame le Maire informe ses collègues que la convention d'adhésion au pôle retraite avec le Centre de Gestion de la Dordogne arrive à expiration. Elle rappelle aux conseillers que ce service facultatif sert à compenser le désengagement de la CNRACL, du fait de la dématérialisation de

l'ensemble des dossiers liés aux retraites. La mise en place de ce service est financée par une cotisation additionnelle de 0,10%, assise sur la masse salariale. Cette adhésion est prévue pour 3 ans avec reconduction tacite sauf dénonciation à l'échéance.

Le Conseil Municipal favorable sur le renouvellement de l'adhésion à ce contrat autorise Madame le Maire à signer la convention.

**POUR : 10**

### **CONVENTION POUR L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DU SMICTOM LE BUGUE - LE BUISSON**

Madame le Maire porte à la connaissance de ses collègues des termes de la convention d'accès et d'utilisation aux déchèteries du SMICTOM Le Bugue – Le Buisson. Après en avoir débattu et pris acte, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le contenu de cette convention et mandate Madame le Maire pour la valider et la signer avec le Président du syndicat concerné.

**POUR : 10**

### **EGLISE**

Mme le Maire présente à ses collègues un devis pour des travaux à l'intérieur de l'église présenté par la société SARL DGM – coût H. T. 8 321 € (sablage des murs, rejointement, crépissage des murs, pierre à changer sur porte d'entrée).

Un débat s'engage sur le type des travaux à entreprendre et se rapprocher de prestataires pour juger des aménagements nécessaires (achats de gouttières, isolation).

### **DIVERS**

- Rapport incendie remis par la préfecture : Pas d'observation.
- Désagréments voirie communale « Le Vignal » - suite au passage d'un véhicule lourd de livraison de plants de fraisiers. La commune a fait le nécessaire auprès de l'entreprise et des assurances pour la remise en état de cette voirie.
- A noter un problème d'éclairage à hauteur de la garderie et toujours le problème d'évacuation d'eau devant le portail.

Fin de séance : 21h50

**SÉANCE DU 13 JANVIER 2011****D2011/1, D2011/2, D2011/3, D2011/4**

<b>Dominique BARTHE</b>		<b>Jean-Marc MAURY</b>	
<b>Michel BOUYNET</b>		<b>Maryse MAXIME</b>	
<b>Daniel DELMARES</b>		<b>Brigitte PONS</b>	
<b>William DOUGNAC</b>		<b>Marie-Claude RUAUD</b>	
<b>Sylvie LEMOUZY</b>		<b>Jean-Louis TEULET</b>	
		<b>Pascal TEULET</b>	